

Paris, le 30 avril 2009

**Communiqué information réglementée**

**Mise à disposition du document de référence  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2008**

Le Groupe Iliad informe le public que le document de référence pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 30 avril 2009.

Il intègre notamment :

- le rapport financier annuel ;
- le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce et le rapport des commissaires aux comptes y afférant ;
- le communiqué relatif aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes ;
- les informations mensuelles relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions propres.

Ce document est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans [l'espace Documents AMF](#) du site Internet de la société ([www.iliad.fr](http://www.iliad.fr)). Des exemplaires du document de référence sont également disponibles au siège social de la Société au 8, rue de la ville l'Evêque - 75008 Paris.

*Le Groupe Iliad est un acteur majeur sur le marché français de l'accès à Internet et des télécommunications avec Free et Alice (4 225 000 abonnés ADSL au 31/12/2008), Onetel et Iliad Télécom (opérateurs de téléphonie fixe) ainsi que IFW (Wimax). Le Groupe Iliad est coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole ILD.*

**Place de cotation :** Euronext Paris

**Lieu d'échange :** Eurolist A d'Euronext Paris (SRD)

**Code valeur :** ILD

**Code ISIN :** FR0004035913

**Classification FTSE :** 974 Internet

**Membre du SBF 120 et du Next 150**

Pour plus d'informations : [www.iliad.fr](http://www.iliad.fr)  
Tel : 01 73 50 20 00